

FICHE

Sécuriser la prescription des contraceptifs estroprogestatifs

Systeme d'aide à la décision indexée par médicament
référéncé par la HAS

Validée par le Collège le 5 octobre 2023

Objet et champ d'application du SAM

Identifiant du SAM	2023.0361
Titre du SAM	Sécuriser la prescription des contraceptifs estroprogestatifs
Demandeur	Caisse Nationale d'Assurance maladie (CNAM)
Auteur	thomas.mondschein@assurance-maladie.fr
Logiciels de soins ciblés	01_LAP de médecine ambulatoire 02_LAP hospitaliers
Date de validation du SAM	2023_10_05
Date d'actualisation du SAM	Néant
Numéro de version du SAM	V1.0
Statut du SAM	Actif

Algorithme décisionnel du SAM

Si les conditions de déclenchement ci-après sont remplies :

Expression conditionnelle 01_LAP de médecine ambulatoire ET 02_LAP hospitaliers	SI la prescription COMPORTE un médicament estro-progestatif à visée contraceptive qui ASSOCIE un dérivé progestatif ET un dérivé oestrogénique
	ET SI sexe féminin
	ET SI âge PLUS PETIT OU EGAL A 55 ans

Alors afficher :

Le message vu par les utilisateurs de 01_LAP de médecine ambulatoire ET 02_LAP hospitaliers	« Vérifier les critères d'éligibilité à la prescription de contraceptifs estroprogestatifs selon les situations à risques cardiovasculaires »
La source	https://www.has-sante.fr/jcms/c_1638478/fr/contraception-chez-la-femme-a-risque-cardiovasculaire
Le contact	thomas.mondschein@assurance-maladie.fr
Le logo de l'organisme en charge de l'élaboration et de l'actualisation du SAM	